



Lebel-sur-Quévillon

Le cœur de la Jamésie

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 11 mars 2026 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

Mme la conseillère Line Gagnon
Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain

Absences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Violaine Audet

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

RÉSOLUTION 26-03-070

FIXATION DU TARIF D'UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

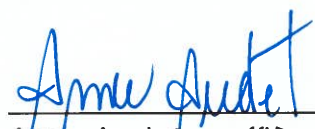
CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports* (L.R.Q. chapitre T-12) le conseil doit fixer par résolution les différents tarifs pour l'utilisation du service de transport adapté des personnes à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif établi en 2018 n'a pas été ajusté depuis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

QUE le tarif chargé aux usagers du transport adapté soit et est fixé à 3,50 \$ par déplacement à compter du 1^{er} mai 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 12 mars 2026



Anne Audet, greffière

